



Communiqué

Le 11 juin dernier, un sapeur-pompier italien a participé à la marche des fiertés de Rome en uniforme. Suite à cette manifestation, et alors que la législation italienne, contrairement à la législation française, permet à un sapeur-pompier de participer à une manifestation en uniforme, ce dernier se voit infliger une sanction, à savoir un licenciement sans préavis.

La CGT est contre toutes les formes de discrimination, ainsi elle est aux côtés des personnes qui défilent pour l'égalité et la reconnaissance des droits, comme lors des marches des fiertés.

Nous dénonçons la répression des actions syndicales, qui plus est quand elle est teintée de discrimination.

Nous rappelons que la loi travail (version italienne) a précarisé ceux qui ne l'étaient pas encore et que la version française (loi travail XXL) n'a pas d'autre but.

Nous tenons à afficher notre soutien à Costantino, nous refusons la répression à l'encontre des individus qui se mobilisent pour leurs droits et ceux des autres, ainsi que celles des individus investis de mandats syndicaux.

Contre le recul des droits des salariés, nous vous donnons rendez-vous le 12 septembre.

#ONBOUGELE12

Montreuil, le 22 août 2017